

HAMAP
HUMANITAIRE

mag



**L'EAU,
UN DROIT
POUR
TOUS !**

JANVIER 2020

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
www.hamap-humanitaire.org


HAMAP
HUMANITAIRE

× **édito**

Mesdames, Messieurs, Chers amis,



Pour clôturer cette année 2019 qui marquera les 20 années de notre ONG HAMAP-Humanitaire, nous souhaitons mettre l'accent sur l'énorme travail réalisé pour que toujours plus de femmes, d'enfants et d'hommes aient accès à l'eau et à l'assainissement.

Mettons à l'Honneur deux hommes qui sont à l'origine d'une loi qui porte leur nom, la Loi Oudin-Santini, votée en 2005. Cette loi autorise les communes, collectivités territoriales, syndicats et agences de l'eau à consacrer 1% de leur budget eau et assainissement afin de financer des projets de solidarité internationale, pour l'accès à l'eau et à l'assainissement. Cette loi est très importante car elle permet aux communes de mener des actions de coopération décentralisée avec des localités sous stress hydrique, et aider à l'instauration de plus d'équilibre, de fraternité et de paix.

Je veux remercier ici vivement toutes les villes, communautés urbaines, régions et syndicats des eaux et nos six grands partenaires, les agences de l'eau, qui nous font confiance. Grâce à vous, nous avons pu donner accès à l'eau à plus d'un million de personnes en 20 ans ! Mais il reste beaucoup à faire car aujourd'hui encore, plus du tiers de la population mondiale ne dispose pas d'accès à une eau saine et plus de la moitié ne bénéficie pas d'installations sanitaires sûres. Alors invitons toutes les villes à jouer le jeu ! Elles doivent réaliser qu'elles ont entre leurs mains la clé pour réaliser davantage de projets de solidarité internationale.

Pour générer un impact encore plus fort, notre ONG a rejoint le réseau Coalition Eau avec lequel nous menons une campagne de sensibilisation auprès de tous, et des élus en particulier. Renforçons notre participation citoyenne pour l'accès partout sur le globe à cette ressource rare, précieuse et qui est la vie ! Soyez à nos côtés dans cet engagement fondamental ! La guerre de l'eau va s'intensifier et provoquer encore plus de déplacements et de tragédies humaines. C'est aujourd'hui et dans les villages en souffrance que l'eau doit arriver !

JOËL KAIGRE — PRÉSIDENT DE L'ONG HAMAP-HUMANITAIRE



J'ai rejoint HAMAP-Humanitaire il y a 2 ans dans le cadre du dispositif de mécénat de compétence mis en place par BNP Paribas où j'ai assumé des responsabilités internationales pendant plus de 20 ans.

Ma mission chez HAMAP-Humanitaire, en tant que chargée de développement de l'ONG, consiste à nouer de nouvelles relations tant au niveau associatif qu'avec de nouveaux partenaires financiers. Il est fondamental de travailler avec nos pairs sur les différentes thématiques d'intervention pour créer un impact plus important pour les populations locales et améliorer en permanence nos pratiques.

Cette année, nous avons participé au salon des maires pour les sensibiliser aux enjeux de l'accès à l'eau et à l'assainissement en France et dans le monde. En effet, ils disposent d'un levier majeur (la loi Oudin-Santini) pour faire bouger les lignes à l'international et permettre l'accès à cette ressource vitale pour tous. Je suis très heureuse d'avoir lancé au nom d'HAMAP-Humanitaire la campagne "l'Eau est un droit" pilotée par la Coalition Eau et la Fondation France Libertés.

Soutenir les populations qui font face au stress hydrique est un devoir pour notre ONG. Partout où l'accès à l'eau est rare, la fraternité et la paix sont menacées ! Continuons à nous mobiliser tous ensemble !

MARTINE GERNEZ — CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT

NOTRE CONVICTION

Nous revendiquons que tout homme, toute femme, tout enfant soit considéré avec fraternité afin que la condition humaine retrouve son sens.



NOUS NOUS ENGAGEONS À DÉVELOPPER LES CAPACITÉS LOCALES POUR QUE PLUS DE FEMMES, D'ENFANTS ET D'HOMMES ACCÈDENT À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT, À L'ÉDUCATION, À LA SANTÉ AINSI QU'À LA SÉCURITÉ.

NOTRE MISSION

La mission d'HAMAP-Humanitaire comporte trois volets.

- 1. La transmission de compétences** à des structures locales.
- 2. La mission d'assistant** à maître d'ouvrage.
- 3. L'accompagnement et la formation** de nos partenaires locaux.

NOS RÉSULTATS EN 2019...

CETTE ANNÉE VOTRE ENGAGEMENT A PERMIS A...

175 078 personnes d'accéder à l'eau potable,

17 978 personnes d'accéder à l'assainissement,

6 085 personnes de bénéficier d'un accès à l'éducation et/ou à une formation professionnelle,

12 484 personnes de recevoir une consultation médicale de base,

30 professionnels locaux d'être formés sur les risques liés aux Engins Explosifs Improvisés.



CETTE ANNÉE, PLUS DE 150 BÉNÉVOLES CADRES DIRIGEANTS, INGÉNIEURS ET EXPERTS, MÉDECINS ET INFIRMIÈRES ONT DÉCIDÉ D'ENGAGER LEURS COMPÉTENCES AU SERVICE DES PLUS DÉMUNIS ET PLUS PARTICULIÈREMENT DES FEMMES ET DES ENFANTS.



COMMENT NOUS AIDER À FAIRE PLUS

EN DEVENANT BÉNÉVOLE et en mettant vos compétences au service d'HAMAP-Humanitaire.

EN ADHÉRANT À NOTRE ONG, vous aurez ainsi le droit de vote au sein de notre Assemblée Générale. Les adhérents d'HAMAP-Humanitaire sont des particuliers qui partagent les valeurs de l'association, sa vision et sa mission. Les adhérents forment la légitimité de l'association. Ils votent les rapports d'activités et financiers, ainsi que le budget pour le nouvel exercice. Ils sont également invités à élire en leur sein les nouveaux membres du conseil d'administration de l'association. Pour ce faire, vous pouvez remplir le bulletin d'adhésion joint à ce MAG et nous le retourner signé.

EN DEVENANT DONATEUR PONCTUEL OU RÉGULIER de notre ONG¹. Votre soutien est essentiel pour la mise en œuvre de nos projets de développement et pour assurer leur pérennité, nous comptons sur vous. Vous pouvez également devenir parrain / marraine de nos programmes de scolarisation d'enfants au Burkina Faso et en Inde.

Vous pouvez aussi faire un don au titre de l'IFI ou faire un legs à notre ONG. Pour ce faire, vous pouvez remplir le bulletin joint à ce MAG et nous le retourner signé.

EN VOUS IMPLIQUANT DANS LE CADRE DU MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE mis en place par votre entreprise.

¹ HAMAP-Humanitaire est une ONG reconnue à caractère d'intérêt général, elle peut donc émettre un reçu fiscal aux donateurs ayant effectué un don. La défiscalisation se fait à hauteur de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Les entreprises, quant à elles bénéficient d'un taux de 60% du montant de leur don dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires hors taxes.

NOS PROJETS EN COURS ET À VENIR...

MAURITANIE : Réalisation de blocs sanitaires en milieu scolaire, région de Nouadhibou.

BURKINA FASO : Formation d'enseignants aux méthodes pédagogiques innovantes et à la communication non violente, Ouagadougou. Accueil, formation professionnelle et réinsertion de jeunes filles mères et leurs enfants, Ouagadougou.

LIBAN : Aménagement d'un nouveau service de maternité pour les femmes libanaises et syriennes, région de l'Akkar, nord du Liban.

HAÏTI : Création d'un réseau d'eau potable pour un quartier périurbain de la commune de Petite Rivière de l'Artibonite. Projet d'amélioration de la gestion des déchets solides à Saint-Marc.

MAROC : Formation de 16 comités de gestion de l'eau à Bouzmou et Imilchil, Haut Atlas.

SÉNÉGAL : Alimentation en eau potable et accès à l'assainissement pour la commune de Dabo en Casamance.

RDC : Accès à l'eau potable pour trois villages, une école et un hôpital de la commune rurale de Sola, Province du Katanga.

COMORES : Alimentation en eau potable dans les communes d'Itsahidi et de Domba (Grande Comore).

INDONÉSIE : Ecodéveloppement en eau et énergie renouvelable à Urisa.

INDE : Accès à l'eau et à l'assainissement pour trois villages de la banlieue de Chennai.

CAMBODGE : Accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, Province de Siem Reap.

TERRITOIRES PALESTINIENS : Assistance à maîtrise d'ouvrage de la coopération décentralisée entre la ville de Lescar et la municipalité de Beit Fajjar : pour le renforcement de l'accès à l'eau à Beit Fajjar.

SYRIE : Renforcement des capacités des ONG locales d'action contre les mines et déminage dans le Nord Est syrien.

LA LOI OUDIN-SANTINI

Un effet de levier significatif pour la solidarité internationale

La loi Oudin-Santini est un dispositif mis en place en 2005, permettant aux collectivités territoriales de consacrer 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des programmes de solidarité internationale. L'application de ce dispositif est un levier essentiel car il permet de bénéficier de subventions des agences de l'eau et de compléter ainsi le financement de programmes de développement.

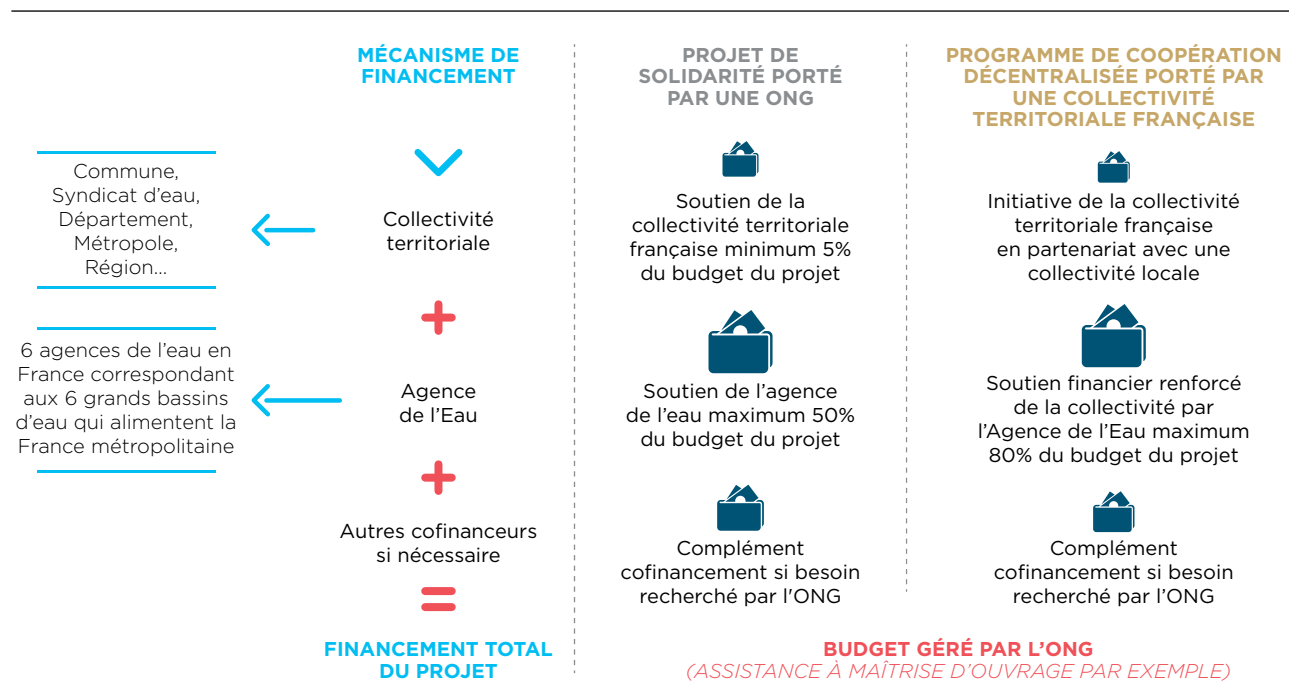
En 2017, 31,5 millions d'euros ont été attribués à des projets de solidarité internationale dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

POUR CE FAIRE, DEUX VOIES SONT POSSIBLES

// Soit le projet est porté par une ONG, laquelle reçoit les fonds d'une collectivité territoriale française et de l'agence de l'eau correspondante pour ensuite mener à bien le projet de solidarité internationale.

// Soit, c'est la collectivité territoriale française qui porte le projet en partenariat avec une collectivité locale du pays avec lequel le projet est mené et qui fait les démarches auprès de l'agence de l'eau sectorisée. C'est ce qu'on appelle la coopération décentralisée. Dans ce cas

précis, la contribution de l'agence de l'eau peut être supérieure, permettant ainsi de bénéficier d'un budget plus important pour la réalisation du programme de coopération. L'ONG agit alors comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.



L'ONG HAMAP-Humanitaire accompagne des projets de coopération décentralisée auprès d'une dizaine de collectivités françaises (Région Occitanie, Ville de Ramon-

ville-Saint-Agne, Syndicat des Eaux du Centre Ouest, Syndicat des Eaux d'Ile de France...). En général, les programmes de coopération sont réalisés sur une durée de 3 ans. La

phase de définition de l'objet de l'engagement est primordiale tout autant que le choix des partenaires devant intervenir dans la réalisation du projet.

FOCUS PROJET EAU HAMAP

Coopération décentralisée entre la collectivité Eau du Bassin Rennais et la ville de Beitunia en Palestine

LA MOTIVATION

Ce projet de coopération entre la collectivité Eau du Bassin Rennais et le territoire palestinien est né en 2015. Pourquoi cibler les territoires palestiniens et concrètement Beitunia en Cisjordanie ?

La situation hydrique de Beitunia est critique ; l'accès à la ressource est limité et le réseau est en mauvais état, générant près de 40% de pertes. Cette coopération est la traduction de la volonté d'Eau du Bassin Rennais, en cohérence avec son adhésion au "Pacte d'Istanbul", d'agir pour l'accès de tous à l'eau potable, facteur de paix et de développement, dans une région dont on connaît le caractère "hyper-sensible" et dont l'eau est un enjeu majeur. L'objectif est de renforcer localement la maîtrise de la gestion publique de l'eau.

LE RÔLE DE L'ONG HAMAP- HUMANITAIRE

HAMAP-Humanitaire assure un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage. À ce titre, HAMAP-Humanitaire accompagne Eau du Bassin Rennais dans le montage du projet, l'élaboration du budget, d'une éventuelle recherche de cofinancements, de la rédaction des termes de références pour la réalisation des études techniques préalables et de la passation de marchés. HAMAP-Humanitaire est également en charge du suivi et de la coordination entre tous les acteurs liés au projet en France comme sur le terrain.



2016/2019 : UNE PREMIÈRE CONVENTION MENÉE À BIEN

C'est dans ce contexte que le Maire de Beitunia est venu à Rennes pour signer les conventions techniques et financières entre les partenaires suivants :

> Côté palestinien, l'Autorité Palestinienne de l'Eau (P.W.A.) et la ville de Beitunia.

> Côté français, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et son relais en Palestine assuré par le consulat français à Jérusalem.

> Et Eau du Bassin Rennais bénéficiant de l'appui de l'ONG HAMAP-Humanitaire comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le 1^{er} programme de partenariat a permis la réalisation :

> D'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

> De travaux prioritaires bénéficiant à environ 13 000 personnes : l'extension du réseau par la pose de 10 kms de conduites, la réalisation de 300 connexions de particuliers.

> La formation technique d'agents de la Régie de Beitunia.

Les objectifs de ce programme ont été atteints avec une enveloppe de 200 000 euros, grâce à l'activation de la loi Oudin-Santini. La collectivité Eau du Bassin Rennais apporte

23% du financement nécessaire et permet ainsi de bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 50% du budget. Le complément est pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe. Notons un temps fort, celui de la formation. Durant une semaine en France, les sessions ont été marquées par de vrais échanges profitables aux deux parties, sur les savoirs, les métiers et les services. Le tout dans une bonne humeur très communicative, qui ne souffrait pas, elle, de la barrière de la langue ! Enfin, composante également très importante de toute action de coopération, la communication en direction du grand public. À cet effet, une table ronde a été organisée par HAMAP-Humanitaire à Rennes au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau en 2019 permettant aux acteurs français du programme de partager leur expérience de solidarité internationale et l'engagement de leurs organismes pour l'accès à l'eau de tous.



AUTOMNE 2019 : UNE NOUVELLE CONVENTION DE COOPÉRATION

À l'issue de la formation, une nouvelle convention a été signée prévoyant :

> L'acquisition d'un véhicule et de matériels par la Régie de Beitunia.

> De nouveaux travaux de réhabilitation et d'extension du réseau.

> La reconduction d'une session de formation, ainsi que de deux missions d'évaluation de la mise en œuvre du programme, l'une à Beitunia, l'autre à Rennes.

Le plan de financement prévoit une enveloppe globale de 400 000 €, soit le double du premier programme.



La parole est donnée à quelques collectivités françaises partenaires d'HAMAP-Humanitaire

LE SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST

Le Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) produit près de 3 millions de m³/an pour desservir environ 40 000 habitants. Le service est exploité en régie directe. Les 23 salariés gèrent 2 usines de production, 500 kms de réseau de distribution et un programme de protection de la ressource.

Pour avoir voyagé en Afrique dans le passé j'ai pu mesurer les besoins de la population. C'est une expérience qui m'a marqué. Les hasards de la vie m'ont fait rencontrer des personnes engagées avec HAMAP. J'ai été impressionné par leur engagement et leur connaissance des problématiques de terrain. Le fait que l'association travaille toujours en relais d'un partenaire local impliqué fortement dans le projet nous a paru gage de réussite.

Le projet soutenu par le Syndicat concerne la création d'un système d'adduction et de distribution (captage, réservoir, réseaux) d'eau potable pour la ville de Sola en RDC. Le volet eau potable est complété par la mise en place d'un soutien pour assurer la pérennisation de l'entretien des ouvrages qui seront créés. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne abonde de façon très importante le financement de la collectivité.

Les Agences de l'Eau disposent d'enveloppes importantes pour les projets de coopération internationale. Ces fonds sont mobilisables par un effet de levier à partir de la contribution d'une ou de plusieurs collectivités. L'Agence de l'Eau abonde jusqu'à 5 ou 6 fois le montant investi par la collectivité ce qui



rend possible le démarrage d'un projet. En tant que gestionnaires de services d'eau nous sommes tous immergés dans notre quotidien, les nouvelles contraintes réglementaires etc.... De ce fait malheureusement les enveloppes disponibles à la coopération ne sont pas toujours mobilisées faute de collectivités initiant la démarche et faute de connaissance de la loi Oudin-Santini. On peut prendre conscience que même un petit pas de quelques milliers d'euros peut permettre de mobiliser une enveloppe de plusieurs dizaines de milliers d'euros et permettre le démarrage d'un projet. Il existe d'autre part plusieurs degrés d'implication dans l'engagement

d'une collectivité. Du financement pur à la création de partenariat avec échange de compétences avec les services d'eau locaux. Le partenariat avec des associations telles qu'HAMAP-Humanitaire permet aussi aux collectivités qui débutent en la matière de s'engager de manière graduelle. Gardons en tête que les besoins sont immenses et que chaque geste compte.

**PIERRE MERY
DIRECTEUR DU SECO**

L'ACTION EXTÉRIEURE DU SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE DE FRANCE : LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR L'EAU.

Le SEDIF soutient l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le monde. Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est un établissement public qui assure, pour le compte des communes ou intercommunalités franciliennes qui y adhèrent, la gestion du service d'alimentation en eau potable. En Île de France, pour une partie des couronnes parisiennes, le SEDIF dessert en eau potable 4,6 millions d'usagers.

À l'international, il n'a cessé d'amplifier son effort pour aider les populations démunies des pays en développement à accéder à l'eau potable. Depuis 2015, une contribution modeste d'1 centime d'euro par mètre cube d'eau vendue équivaut à environ 1 € par an et par famille abonnée, soit pour l'ensemble du service une contribution totale de 2,4 millions d'euros par an.

Cette aide est destinée à des projets que portent des associations de droit français pour le compte de collectivités partenaires étrangères dans 20 pays d'Afrique et d'Asie et en Haïti. Des projets tels que :

- > la construction de puits cimentés aux pourtours aménagés.
- > l'installation d'une pompe manuelle sur un forage.
- > la pose de conduites raccordées à des bornes fontaines ou à des branchements particuliers.

Les projets sont sélectionnés par une commission d'élus municipaux, en fonction de critères pour en ga-

rantir la pérennité, notamment les modalités de gestion du service d'eau envisagées par la collectivité partenaire.

Cette dernière - qui peut être une ville, une commune, un village - est formée à la gestion du service public de l'eau potable : fixer son prix, maîtriser les charges d'exploitation, veiller à la qualité du service, etc.

En 33 ans, le SEDIF a mobilisé 36 millions d'euros pour le financement d'opérations ayant bénéficié à près de 5 millions de personnes. Le SEDIF a soutenu HAMAP-Humanitaire pour ses projets au Cambodge (235 k€ entre 2010 et 2016) et en Haïti (1,0 M€ entre 2011 et 2019) dont le projet d'alimentation en eau de localités de la commune rurale de Pilate (cf encadré).



Projets d'eau potable cofinancés par le SEDIF	Période	Montant total	Aides SEDIF	%
Cambodge				
Réalisation de forages équipés de pompes manuelles dans la province de Siem Reap	2010-2016	490 000 €	235 000 €	48%
Haïti				
Accès à l'eau potable pour plusieurs localités des communes rurales de Pandiassou et Verrettes, dans l'Artibonite	2011-2014	500 000€	195 000€	39%
Création d'une adduction gravitaire à Fond Margot, commune de Pilate, département Nord	2015-2017	300 000 €	200 000 €	67%
Renforcement du service d'eau potable de la ville de Saint-Marc, département de l'Artibonite	2017-2020	700 000 €	483 000 €	60%
Création d'un forage pour le chef-lieu de Petite Rivière de l'Artibonite, département de l'Artibonite	2019-2021	200 000 €	183 000 €	92%

HAMAP-HUMANITAIRE S'ENGAGE POUR L'ACCÈS À L'EAU

HAMAP-HUMANITAIRE A REJOINT LE RÉSEAU COALITION EAU

Aux côtés de 29 autres associations ou ONG, notre ONG HAMAP-Humanitaire soutient la campagne "L'eau est un droit" pilotée par La Coalition Eau et la Fondation France Libertés.



Le Maire de Ramonville-Saint-Agne poursuit son engagement !

Aujourd'hui encore,

2,2 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à une eau potable

et 4,2 milliards vivent sans accès à des toilettes.

En matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, **la France est également en retard**, en métropole mais aussi et surtout dans les Outre-mer.

Pourtant l'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme droit humain en 2010 par les Nations Unies. 10 ans après les défis restent immenses !

Au travers de cette action, un "MANIFEST'EAU" a été rédigé et nous souhaitons qu'un maximum d'élus, de candidats aux élections municipales de 2020 s'engagent pour le droit à l'eau notamment à l'international avec les axes suivants :

- › Développer une coopération décentralisée pour favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement,
- › Renforcer les financements pour la solidarité décentralisée, via notamment le dispositif de la loi Oudin-Santini,
- › Renforcer la participation citoyenne et la démarche partenariale.

RETOUR SUR LA PARTICIPATION D'HAMAP-HUMANITAIRE ET SES PARTENAIRES AU CARREFOUR DE L'EAU 2019



LE MANIFEST'EAU



HAMAP-Humanitaire a participé à la 2^{ème} édition du Carrefour, en parrainant une table ronde dont la thématique a été "Accompagner les collectivités territoriales à s'engager pour l'accès à l'eau dans le monde".

Une opportunité de plus pour rappeler l'intérêt des collectivités à s'engager dans la coopération internationale à la fois ici en France et à l'étranger dans le cadre de l'aide au développement local.

Forte de ses 20 années d'expérience, l'ONG HAMAP-Humanitaire a pu exprimer les grands défis qui l'animent dès la construction d'un projet : l'efficacité (s'assurer de la pertinence du diagnostic des besoins, mettre en place des solutions techniques éprouvées, robustes...), la communication et la transparence (mobilisation de tous les acteurs), la pérennité financière (mettre en place des solutions financières viables pour tous), la gouvernance (sensibiliser et former pour la pérennité du service).

Merci à Idéal Connaissance, l'organisateur de ce temps fort, et à tous les participants à cette table ronde qui nous ont enrichis de leur témoignage :

F Etienne : vice-président de la collectivité Eau du Bassin Rennais chargé de la coopération internationale, Conseiller municipal à Saint-Jacques-de-la-Lande

H Gilliard : AELB, Chef de projet Relations Internationales / Planification

P Mery : Directeur du Syndicat des Eaux du Centre Ouest

A Dutemps : HAMAP-Humanitaire, Expert Coopération Décentralisée

J Kaigre : Président Fondateur d'HAMAP-Humanitaire

PARTENAIRES PRIVÉS



PARTENAIRES PUBLICS



**UN GRAND MERCI
POUR VOTRE SOUTIEN**